

**Comité Technique Spécial GSO
du mardi 18 février 2014 à 9 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 1 – PV de la dernière séance, pour avis
 - 2 – Suivi des points, dont 40 %, recrutements en cours, SGA, pour information
 - 3 – Bilan social et organigramme, pour information
 - 4 – Activité 2013 et prévisions 2014, pour information
 - 5 – Centres archéologiques : Bordeaux, Toulouse, Saintes, pour information
 - 6 – Harmonisation des DIR, pour information
 - 7 – Dotation matériel informatique, téléphone, appareil photo, règles et perspectives pour 2014
 - 8 – Divers
- Suite de l'ordre du jour du 27 novembre 2013 :
- 5 – Point sur le SGA
 - 4 – Activité GSO-NAF et très grands déplacements (hors région d'affectation)

LISTE DES PRÉSENTS

Représentants du personnel

Siégeant avec voix délibérative

Patrick BARBIER (CGT Culture)
Philippe CALMETTES (SUD Culture Solidaires)
Benoît OLIVEAU (CNT)
Nathalie MILLARD (CGT Culture)
Marion VIAROUGE (SUD Culture Solidaires)

Suppléants

Stéphane BOULOGNE (SUD Culture Solidaires)

Représentants de l'administration

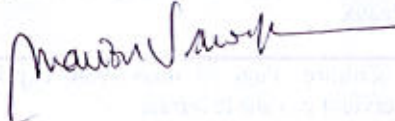
Titulaires

Odet VINCENTI (Président)
Patrick BRETAGNE (Administrateur)

Secrétaires de séances

Florent VIEILLE (GRH Direction GSO)
Marion VIAROUGE (SUD Culture Solidaires)



Pour les OS du CT GSO


La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Monsieur VINCENTI.

SUD Culture Solidaires assure le secrétariat de séance pour le compte des représentants du personnel.

Philippe Calmettes et Marion Viarouge ont voix délibérative pour SUD Culture Solidaires.

1 – PV de la dernière séance, pour avis

CGT Culture : Nous vous rappelons que l'administration française est tenue d'utiliser la langue française. Les « reportings » sont en fait des « tableaux de bord ».

SUD Culture Solidaires : En milieu de page 4, au sujet du SGA, un point d'interrogation est manquant.

CGT Culture : Il ne semble en outre pas pertinent de citer nommément les personnes. La mention de leur fonction suffit. De plus, les sigles que nous utilisons doivent être explicités lors de leur première apparition dans le texte, en particulier le « CODIR », car le PV a vocation à être lu par des agents qui ne les connaissent pas forcément.

SUD Culture Solidaires : En page 7, « plupart » s'écrit en un seul mot.

CGT Culture : Concernant la logistique assurée par les agents de la DIR, en page 9, la CGT Culture entendait expliquer qu'ils avaient assuré le montage de l'opération et que ce travail s'était ensuite avéré inutile, car les hôtels avaient dû être annulés. Elle souhaite donc préciser : « Le rattrapage a occasionné du travail supplémentaire aux agents de la DIR ».

SUD Culture Solidaires : Sur la même page, au sujet du plan assurance qualité, il convient de mentionner : « L'INRAP communique aux aménageurs un document qui vante son savoir-faire ».

Par ailleurs, dans le point sur les DOM, la première intervention revient au Président, et non à SUD Culture Solidaires.

CNT : Concernant le point sur le tutorat, la CNT faisait référence à l'AST Limousin.

SUD Culture Solidaires : En page 10, dans l'intervention de l'administrateur, le terme « repyramidage » doit être utilisé au singulier.

En page 11, la phrase de la CNT était interrogative : « Devons-nous donc conseiller aux candidats DOM de refuser les postes afin de faire monter les enchères ? »

CGT Culture : En page 12, des noms propres apparaissent à nouveau.

SUD Culture Solidaires : Page 14, à la quatrième intervention, il convient de préciser : « Peut-être attendent-ils la réunion plénière du 16 décembre à Montauban pour informer les agents ? »

Dans la phrase suivante, nous souhaitons que soit ajouté : « de manière informelle ».

En page 15, nous mentionnons le SGA. Le sigle doit être précédé de son article. De même, l'intervention de la CGT doit être modifiée comme suit : « Le SGA est utilisé pour... ».

En page 16, dans l'intervention de la CNT, il s'agissait « du SGA » et non « de SGA ».

Au point 6, page 18, les résultats des études de programmation portaient sur Pessac/Bègles. Par la suite, il convient de préciser : « par le SAGI ».

CNT : Il s'agit du Service des Affaires Générales et Immobilières.

SUD Culture Solidaires : En bas de page, nous mentionnons les CD, et non les CDD.

CGT Culture : Dans notre première intervention, nous précisons que le rapport a été remis en novembre 2011.

PRESIDENT : En bas de page 19, nous évoquons le LASCARB, qui est le Laboratoire des Sciences Archéologiques de Bordeaux.

CGT Culture : Page 20, nous avons expliqué qu'il s'avérait plus difficile, et non « impossible », de travailler avec un AT qui n'intervient pas sur le terrain.

SUD Culture Solidaires : En page 21, nous mentionnons l'activité d'une lithicienne.

CGT Culture : Je souhaite faire retirer un aparté en page 5 : « *Malgré mes 25 ans d'ancienneté à l'INRAP, c'est la première fois que je me vois confronté à une telle situation* ». Cette phrase n'apporte rien au débat.

PRESIDENT : Un travail a été initié auprès de l'entreprise de secrétariat afin que ce genre de phrase ne soit plus mentionné et d'obtenir une rédaction plus neutre.

CGT Culture : Pour autant, il s'agissait de notre parole, et le compte rendu restait fluide à la lecture. Notre propos portait toutefois davantage sur l'actualité, notamment en matière de jours rendus.

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2013 est approuvé avec quatre voix favorables et une abstention.

2 – Suivi des points, dont 40 %, recrutements en cours, SGA, pour information

- 40 % vie chère dans les DOM

PRESIDENT : Nous avons appris le 17 février que le contrôleur financier avait donné son accord pour débloquer le repyramidage des agents des DOM qui recevaient la prime des 40%. En revanche, le sort des personnels ne disposant pas de ces 40 % n'est pas réglé. Le salaire des agents repyramidés était soumis au régime de la réquisition.

SUD Culture Solidaires : Envisagez-vous de procéder à ce repyramidage de manière rétroactive ?

ADMINISTRATEUR : Nous l'avons fait pour tous les repyramidages engagés en métropole. En revanche, les agents ont été contraints de rembourser les éventuels différentiels avec les primes de suppléance qu'ils avaient perçues.

PRESIDENT : Ils conservent néanmoins le régime des 40 % tant qu'ils sont en poste dans les DOM. Ils peuvent en outre progresser en catégorie. Cependant, le problème global n'est pas réglé, même si le Président et le Directeur Général y travaillent.

SUD Culture Solidaires : Que deviennent les agents qui ont demandé et obtenu une mutation parce que les 40 % ne leur auraient pas été accordés en cas de repyramidage ?

PRESIDENT : La décision en la matière ne m'appartient pas. Pour autant, ils seront libres d'émettre une demande de révision et d'en préciser les raisons.

SUD Culture Solidaires : Si ceux qui sont déjà partis reviennent, percevront-ils à nouveau les 40 % ?

PRESIDENT : Ils sont désormais en métropole. Ils n'y auront donc plus droit.

ADMINISTRATEUR : Ils en sont d'ailleurs informés.

PRESIDENT : Nous avons constaté une première avancée. Nous espérons que le reste de la problématique sera réglé, d'autant que le nouveau contrôleur financier semble plus ouvert sur la question des 40 % que son prédécesseur.

- SRA

PRESIDENT : Nous avons relancé l'AST et l'AP de Midi-Pyrénées, en leur demandant d'agir au plus vite. Plus généralement, l'INRAP devait devenir un des partenaires privilégiés du SRA, comme le Directeur du Patrimoine et le Sous-Directeur de l'Archéologie en sont convenus lors de la réunion annuelle des CRA.

- UDS

PRESIDENT : La mission du responsable a été prolongée jusqu'en juin 2014 sur le modèle actuel.

SUD Culture Solidaires : L'échelon hiérarchique de l'UDS est pourtant censé être supprimé, comme indiqué en CT central.

PRESIDENT : Nous sommes toujours dans la phase dite « d'expérimentation ». Les décisions de cette instance ne sont donc pas encore appliquées. Par conséquent, la lettre de mission est prolongée.

CNT : Suite à notre vote défavorable au CT central, la concertation a été relancée et un rapport sur les UDS doit être présenté lors de la prochaine séance.

- DT-DICT nouvelle formule

PRESIDENT : Le dispositif est en place. Il ne devrait plus évoluer. Ce point peut donc être supprimé.

CGT Culture : La mission de l'agent en charge des DT-DICT est-elle pérennisée ?

PRESIDENT : Elle s'achève fin 2014. De plus, la réglementation a évolué, allégeant ainsi sa charge de travail. L'agent en question est donc chargé de toutes les DT aménageurs pour GSO hors DOM.

- Plan Assurance Qualité

CGT Culture : Le Plan Assurance Qualité n'est toujours pas diffusé auprès des RO. Le point est donc conservé.

ADMINISTRATEUR : Je suis censé traiter ce sujet avec les AST lors du prochain Comité de Direction (CODIR).

- Bilan social incluant les organigrammes GSO et LGV

PRESIDENT : Le bilan social a été transmis. L'organigramme LGV est voué à disparaître.

- Bilan de l'activité 2013 et prévisions 2014
- Point sur les implantations
- Point sur le SGA

PRESIDENT : Ces sujets figurent à l'ordre du jour de la présente réunion.

- 40 % vie chère dans les DOM (suite)

SUD Culture Solidaires : A quelle date les nouvelles dispositions prennent-elles effet ?

PRESIDENT : Le DRH m'a transmis son accord le 17 février au soir. L'application de cette disposition est donc imminente.

- Suivi des recrutements

PRESIDENT : Un poste a été ouvert au recrutement interne en Limousin.

Les CDD possédant plus de 30 mois d'ancienneté cumulée peuvent postuler aux recrutements internes.

CGT Culture : Nous regrettons que cette opportunité n'ait pas fait l'objet d'une plus large communication.

ADMINISTRATEUR : En mutation, seul le poste de RO médiéviste en Poitou-Charentes est pourvu, avec pour date d'effet officielle le 28 juin.

PRESIDENT : Pour les autres postes, les commissions se déroulent mi-juin.

Par ailleurs, les AST avaient signalé qu'ils avaient besoin d'une secrétaire afin de répondre correctement aux aménageurs et de jouer un rôle de « tour de contrôle » de leur activité. Ils continueraient néanmoins à prendre le premier contact. Pour sa part, l'assistante AST (missionnée) a demandé à ce que l'on réétudie le contenu de son poste en adéquation avec les missions de la future secrétaire. Nous avons lancé une expérimentation en conséquence.

SUD Culture Solidaires : Nous sommes censés débattre de la modification de sa mission dans cette instance.

PRESIDENT : Lors d'une conversation antérieure, vous m'aviez signifié que la fiche de poste ne dépendait pas du CT local. Or le renfort, identifié en tant que « secrétaire AST », ne remplit aucune mission supplémentaire vis-à-vis de cette fiche de poste. Les deux agents pourront donc se partager le travail de relais des AST vers les interlocuteurs internes et les aménageurs.

CGT Culture : Lorsque les aménageurs ne parviennent pas à joindre l'AST ou l'assistante, ils se tournent vers les RO. Certains d'entre eux ont déjà manifesté leur mécontentement à ce sujet.

PRESIDENT : La présence de la secrétaire pourrait potentiellement répondre à cette problématique.

ADMINISTRATEUR : Les aménageurs qui appellent à la DIR sont ceux dont les opérations ne sont entrées qu'en phase administrative. Or en général, les opérations de ceux qui tentent de joindre les RO sont en cours. Cette démarche ne présente donc pas un caractère anormal.

CGT Culture : Les RO s'entendent dire par les aménageurs qu'ils désespèrent de joindre la DIR.

SUD Culture Solidaires : Ce recrutement de secrétaire d'AST est-il inclus dans la réorganisation des DIR, en lien avec l'assistantat de Direction ?

PRESIDENT : Cette évolution reste dans le cadre de l'organisation actuelle. Nous procédons simplement à une augmentation des attributions des assistantes AST. Au départ, nous avons choisi de les dédier aux opérations. Le travail avec les AST sera renforcé. Pour sa part, la réorganisation ne sera réalisée que quand elle sera décidée.

SUD Culture Solidaires : Le poste d'assistante AST est amené à disparaître. De plus, la personne qui l'occupe n'en est pas titulaire.

PRESIDENT : La titulaire dispose d'un poste aménagé.

SUD Culture Solidaires : Le devenir de la titulaire du poste AST ainsi que celui de l'agent missionné sur son poste restera à déterminer lors de la réorganisation..

PRESIDENT : La réorganisation n'interviendra pas brutalement au 1^{er} janvier 2015. Les postes d'assistantes AST étant supprimés, des délais seront probablement prévus pour leur permettre d'évoluer dans la structure, notamment grâce à des formations.

- o Point sur le SGA

(suite de l'ordre du jour du 27 novembre 2013)

ADMINISTRATEUR : Des évolutions sont annoncées à la marge sur la partie Agresso. Les progrès seront plus conséquents en termes de tableaux de bord et sur Planisware. Une réunion des utilisateurs de ce logiciel est programmée le 17 mars afin que l'équipe SGA nous présente les évolutions avant de les déployer complètement. Le système sera déployé en 2014 dans les DIR GEN et MED.

CGT Culture : Qu'en est-il du déploiement du SGA au Siège ?

ADMINISTRATEUR : Lors de la réunion des vœux du directeur général, ce dernier a insisté pour que les Directions Métier utilisent le logiciel. Certaines d'entre elles ont donc commencé à se joindre à ce processus, notamment pour la rédaction du rapport d'activité 2013.

CGT Culture : Nous n'avons pas été informés du budget consacré au SGA. Or nous avons été prévenus de la nécessité d'abonder le projet.

PRESIDENT : Les informaticiens de l'INRAP assurent une part croissance du développement de ce logiciel. De plus, nous n'avons pas connaissance du budget engagé dans l'opération. Par ailleurs, les relations avec Planisware ont largement évolué, car les utilisateurs sont maintenant impliqués dans les évolutions de l'outil.

SUD Culture Solidaires : Il est peut-être préférable pour l'Inrap de ne pas faire l'addition de ce qu'a coûté la mise en place du SGA...

ADMINISTRATEUR : La qualité des extractions, qu'elles soient réalisées depuis le Siège ou les Directions Régionales, dépend de la pertinence des données d'entrée. De plus, des requêtes mal formulées peuvent conduire à des résultats erronés.

PRESIDENT : Afin de minimiser ce risque, nous nous verrons associer un adjoint référent SGA. Nous souhaitons recruter une personne habituée à l'organisation du travail à l'occasion de la mise en place d'un ERP. Elle vérifiera nos modes de travail et leur compatibilité avec le logiciel et avec nos besoins. Elle travaillera donc avec les acteurs locaux. Nous conservons également le renfort dédié à la saisie.

CGT Culture : L'adjoint référent intervient alors que nous avons d'ores et déjà résolu une bonne partie des problèmes.

PRESIDENT : La personne sera chargée de relayer les problèmes et de les expliquer. Elle travaillera également à l'intégration des nouvelles modalités des postes liées à la réorganisation. La description des procédures du SGA devrait en outre nous permettre d'améliorer notre fonctionnement et de rassurer les agents.

SUD Culture Solidaires : Vous avez créé une machine infernale qui nous contraint à ajouter deux postes. La simplification des processus attendue n'est pas effective. Par ailleurs, du côté scientifique, on ne voit pas de création de poste à hauteur des besoins.

CGT Culture : En outre, une des missions du Directeur Général Adjoint qui a été recruté porte sur le SGA ?

PRESIDENT : Il est en fait chargé de créer une liaison entre l'ensemble des DIR et les Directions du Siège. Le SGA fait partie de ce dispositif, mais il n'en représente qu'un des outils. Le DGA n'occupera donc pas un échelon hiérarchique supplémentaire.

SUD Culture Solidaires : Entre le déménagement, l'harmonisation à mettre en place et l'intégration des nouveaux arrivants, la fin d'année 2014 s'annonce chargée.

CGT Culture : Nous nous félicitons que cet outil crée de l'emploi... !

3 – Bilan social et organigramme, pour information

CNT : Nous souhaitons la présentation des données sous forme de graphiques. Nous constatons dans ces tableaux une forte diminution du nombre de CDD.

ADMINISTRATEUR : En réponse à votre demande, nous vous avons communiqué les fichiers tableur. Vous pouvez donc générer vos propres graphiques.

Par ailleurs, dans la mesure où nos budgets et notre activité baissent, il ne semble pas étonnant que le nombre de CDD diminue.

PRESIDENT : Les dix CDD prévus pour l'année sont déjà pourvus notamment sur des post-fouilles.

ADMINISTRATEUR : Nous conservons un ou deux ETP en réserve. Avec les AST, nous avons identifié les besoins en CDD pour les missions existantes, mais nous ne pouvons pas présager du volume d'activité de fouilles.

CNT : De combien de CDD disposons-nous en 2013 ?

ADMINISTRATEUR : Nous en employions 22 ou 23 en intégrant la métropole, les DOM et la LGV.

CGT Culture : Dans le bilan CDD, nous constatons que le renfort SGA est recruté en catégorie 2, alors que les agents en charge de cet outil figurent en principe en catégorie 3.

PRESIDENT : Il s'agit de la personne qui travaille sur la saisie, et non de l'adjoint référent.

CGT Culture : Comptez-vous pérenniser le poste de secrétariat accueil lors de la réorganisation des DIR ?

PRESIDENT : Nous le souhaitons très fortement.

SUD Culture Solidaires : La carpologue qui travaille en Midi-Pyrénées figure-t-elle dans le tableau ?

ADMINISTRATEUR : Son contrat va débiter prochainement, elle figure sous le terme anthracologue.

SUD Culture Solidaires : Le tableau des CDD mentionne deux renforts SIG en catégorie 3.

ADMINISTRATEUR : Il s'agit des personnes qui travaillent en post-fouilles pour la LGV sur Pussigny. La majorité des ETP que nous avons évoqués précédemment sont employés à la LGV en Poitou-Charentes.

Florent VIEILLE : Les tableaux que nous vous avons communiqués présentent-ils encore tous un intérêt ?

SUD Culture Solidaires : Nous avons établi la liste des données à communiquer en 2007. Nous avons rencontré des difficultés avec les temps partiels, et ces tableaux se sont avérés très utiles.

CNT : Ces tableaux sont utiles et notamment au CT central. Si nous en avions disposé pour toutes les DIR au moment des négociations pour le « vivre », l'analyse aurait été plus fine.

SUD Culture Solidaires : Combien d'équivalents temps plein les temps partiels en CDI représentent-ils ?

PRESIDENT : Au niveau opérationnel, ils représentent environ 200 ETP, pour 240 agents. Du côté des fonctionnels, nous recensons 28 ETP pour 30 agents. Chaque mois, avec l'aide de la DRH, nous compilons un tableau des temps travaillés. En effet, nombre d'agents exercent leur activité en temps partiel annualisé.

CNT : Concernant l'organigramme, je vous rappelle que l'AP de Poitou-Charentes n'intervient pas sur la LGV.

PRESIDENT : J'ignore qui lui a enjoint de ne pas le faire, alors que je l'avais explicitement autorisé.

CNT : Les opérations de terrain se sont terminées. L'AP n'est donc plus indispensable.

ADMINISTRATEUR : Il peut passer à la base.

SUD Culture Solidaires : Le GMC missionné pour la LGV n'apparaît pas dans le tableau 6.

PRESIDENT : Il figure sur la dernière ligne.

SUD Culture Solidaires : La mutation en Poitou-Charentes n'apparaît pas.

ADMINISTRATEUR : Elle sera effective au 28 juin.

PRESIDENT : A moyen terme, notre nombre de postes peut légèrement augmenter. Nous ne sommes pas dans une situation qui appelle à l'optimisme, mais d'autres DIR, dont l'activité s'avérait foisonnante, connaissent maintenant des périodes difficiles. Pour GSO, la répartition des ETP risque donc de s'avérer plus favorable que nous ne l'avions anticipé.

4 – Activité GSO-NAF et très grands déplacements (hors région d'affectation) (suite de l'ordre du jour du 27 novembre 2013)

PRESIDENT : La situation est plutôt mauvaise. Sans la LGV et la post-fouille qu'elle a générée, nous serions déjà dans une telle situation depuis longtemps.

Quand le nombre de recrutements du Plan de Résorption de la Précarité (PREP) a été décidé pour GSO, la situation était meilleure. La répartition pourrait donc changer.

CNT : En effet, l'accord prévoit une révision tous les ans.

ADMINISTRATEUR : En 2013, certaines régions ont dépassé leur budget de diagnostic tel qu'il avait été initialement calibré. Lors de l'intégration début septembre, plus de 1 000 jours de fouille étaient programmés entre octobre et décembre. Ces prévisions ne se sont pas confirmées et nous avons été contraints de rebasculer l'activité vers les diagnostics.

Durant l'année, nous avons rencontré d'importantes difficultés de prévision. En effet, le budget 2013, tel qu'établi fin 2012, mentionnait une quinzaine de fouilles liées à la LGV. Nous n'en avons finalement réalisé que quatre. Ces variations importantes causent des difficultés d'adaptation des prévisions budgétaires.

Ce phénomène n'apparaît pas en 2014, car pour l'instant, nous n'avons enregistré aucune prescription de fouilles. Nos collègues de Grand Ouest, de Centre-Ile-de-France, de Rhône-Alpes-Auvergne sont également en sous-activité, nous ne disposons donc pas de solution de repli vers d'autres DIR. En Méditerranée, l'activité relative au contournement de Montpellier ralentit également, même si elle nécessite toujours le recours à des effectifs extérieurs.

CNT : Nous percevons également cette baisse d'activité. Pourtant, de son côté, le ministère continue à émettre des prévisions fantaisistes.

ADMINISTRATEUR : Elles proviennent des SRA.

CNT : Transmettez-vous les informations à la cellule de veille concurrentielle de la DG ?

MV

7

PRESIDENT : En septembre, les services envoient au Ministère leurs prévisions d'arrêtés de diagnostics. Alors que nous avons fait remonter à Paris nos prévisions d'activité durant l'été.

Les prescriptions en Aquitaine ont chuté de 30 %.

Nous sommes actuellement dans une situation dans laquelle nous risquons d'être contraints d'écrire au Préfet pour lui signaler que nous avons engagé l'essentiel de notre budget de diagnostic. En effet, d'importants projets d'aménagements, atteignant pour certains 480 jours-hommes, sont inscrits dans nos prévisions d'activité. Nous espérons que des arrêtés de phasage seront rédigés par les SRA afin de libérer une partie des jours-hommes et de reporter ainsi une partie de cette activité sur 2015.

En matière de diagnostic, le budget sera atteint, mais les 9 000 jours-hommes qui y sont consacrés restent négligeables vis-à-vis des ETP libérés par l'absence actuelle de prévisions de fouilles. Nous ne sommes pas informés des arrêtés validés par la CIRA et nous n'en avons connaissance que lorsque les aménageurs se rapprochent de l'INRAP dans le cadre d'une demande de budget.

Les aménageurs privés ou publics conditionnent leur réponse aux propositions soit selon l'importance du budget (pour les privés) au regard du poids économique du projet d'aménagement, soit selon les échéances électorales pour les publics. La fin ou le report des grands travaux incitent les opérateurs privés à revenir en position concurrentielle sur les opérations de moindre importance mais qui constituent le fond de commerce de l'activité interrégionale.

SUD Culture Solidaires : Vous pouvez donc basculer les budgets fouilles sur les diagnostics.

PRESIDENT : La barrière entre les deux activités demeure complètement étanche, car les diagnostics sont financés par la RAP.

En matière de diagnostics, nous avons prévu de réaliser notre objectif dans toutes les régions. Nous avons bloqué le budget nécessaire pour réaliser ces opérations. Ces prévisions d'activité peuvent être soumises à des variations, report ou annulation, et ainsi dégager des budgets qui seront affectés à d'autres projets. Pour autant, les diagnostics programmés sur l'année ne suffiront pas à occuper tous les agents, notamment les techniciens. Nous risquons donc de devoir constater des ruptures de charges.

CGT Culture : Nous ne parvenons pas à distinguer les conséquences du problème de jours rendus en 2013. Par ailleurs, des régions sont déjà déficitaires en nombre de jours alors que nous ne sommes qu'en février.

PRESIDENT : En Limousin, nous avons programmé 1 329 jours pour un budget de 1 200. A l'exception de Poitou-Charentes, nous prévoyons une ou plusieurs opérations importantes dans chacune des régions et certaines activités peuvent s'avérer bloquantes. Elles sont alors programmées sur la fin d'année.

SUD Culture Solidaires : Vous avez pourtant rendu des jours en 2013.

PRESIDENT : Nous avons décalé certaines opérations de terrain afin de les imputer sur le budget 2014. Celles qui ont été réalisées en 2013 induisent un dépassement de budget de 850 jours-hommes. Les dépassements pour les post-fouilles étaient autorisés par les instances nationales à hauteur de 700 jours-hommes.

CGT Culture : Le tableau ne montre pas les basculements de jours.

ADMINISTRATEUR : Tous les budgets sont arrêtés au 31 décembre. Nous avons demandé aux AST de réguler leurs opérations en en supprimant certaines en fonction de leur prévision de dépassement budgétaire ou en annulant leur programmation. Un projet de très grande taille en Midi-Pyrénées engageait ainsi une grande partie du budget total de la région, et il ne pourra être réalisé que moyennant un arrêté de phasage.

CNT : L'hermétisme entre les budgets diagnostics et fouilles constitue un paradoxe. En effet, l'Etablissement ne peut continuer à exister que si l'activité d'archéologie préventive est maintenue. L'Inrap semble s'orienter vers une augmentation des diagnostics et une diminution des fouilles.

PRESIDENT : Si la rentrée de la RAP est supérieure aux prévisions budgétaires, le bénéfice constaté permettra d'assurer d'avantage de diagnostics. En 2013, le ministère a été contraint de consentir une subvention afin de compenser le manque à gagner de la RAP par rapport au budget.

Pour leur part, les diagnostics et la recherche sont financés par un impôt. Dans le cadre actuel, il demeure donc interdit à l'INRAP de bénéficier d'un avantage concurrentiel en transférant une partie de son budget. Ses frais fixes pourraient cependant être répartis différemment.

CNT : Les taux de prescription de diagnostics s'avèrent très variables suivant les SRA. Que se passerait-il si le ministère essayait d'homogénéiser ?

PRESIDENT : En Midi-Pyrénées, nous avons consacré 3 300 jours-hommes à cette activité en 2013, sans pour autant constater une augmentation des prescriptions de fouilles. De plus, le départ à la retraite d'un agent du SRA de Poitou-Charentes a eu pour effet une chute des prescriptions dans le département dont il avait la charge.

ADMINISTRATEUR : Les organisations syndicales peuvent interpeller leurs collègues de la Culture sur le fait que les prescriptions sont directement liées au comportement individuel des agents en charge des départements.

CNT : Comment remontez-vous vos informations et vos prévisions à la DG ?

PRESIDENT : Le nouveau Directeur Général Adjoint sera à même de compiler nos données pour constituer des dossiers solides à communiquer ensuite au ministère.

CGT Culture : Certains acronymes peu usités restent relativement nébuleux.

ADMINISTRATEUR : Ils avaient été présentés dans des documents antérieurs : MO signifie « Modifié » ; EC, « En cours », AF, « A faire » ; PR, « En cours de préparation » ; TE, « Opération terminée, RFO rendu au SRA » ; AN, « Annulé ». Les lignes « TI » représentent les actions engagées par des tiers. « P » représente les prestations. Les suivis de travaux y sont englobés.

PRESIDENT : Le tableau reprend les activités à mener dans l'hypothèse la plus favorable. Nous en réalisons environ la moitié.

SUD Culture Solidaires : Concernant les DOM, nous vous rappelons que la duplication de céramique amérindienne est abandonnée. Elle n'a donc pas à être mentionnée dans le tableau.

ADMINISTRATEUR : Chaque AST est censé faire remonter ses observations. Tant que l'abandon n'est pas signifié, la mention subsiste.

CGT Culture : Au sujet des PAS, les jours ont-ils déjà été distribués ?

PRESIDENT : Les courriers concernant les PAS ont été envoyés par la DST fin 2013. Les décisions concernant ceux qui sont gérés en DIR ont également été communiquées aux agents. Pour les PUI, elles seront diffusées sous peu.

CGT Culture : Les agents de GSO n'en ont pas connaissance alors qu'ailleurs, l'information est déjà connue. Les agents souhaitent pouvoir les planifier.

PRESIDENT : Le responsable de chacun des PAS est en charge de prévenir ses collègues, comme nous le spécifions dans notre courrier.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous programmé des fouilles dans en Grand Sud-Ouest pour 2014 ?

PRESIDENT : Une opération est en cours en Midi-Pyrénées et une autre, de plus grande envergure, en Poitou-Charentes. Une surveillance de travaux en Aquitaine est assurée sous un statut juridique de fouille. Dans les DOM, nous en avons réalisé trois. Enfin, une opération est encore en cours à la Réunion.

ADMINISTRATEUR : Concernant le personnel, nous proposons des missions en MED. Deux techniciens du Limousin partent à Grand-Est-Nord. Un RO de Poitou-Charentes se joindra probablement à eux.

CGT Culture : Des CDD ont été embauchés à Marseille.

PRESIDENT : L'INRAP cherche plutôt à placer ses CDI.

CGT Culture : La loi exige que l'employeur fournisse un travail et les moyens afférents à ses salariés.

PRESIDENT : La situation générale nous inquiète, même pour les DIR qui fonctionnaient très bien auparavant.

ADMINISTRATEUR : Lorsque la LGV SEA et le Canal Seine-Nord ont été achevés, la concurrence est devenue encore plus acharnée.

CNT : La part de marché de l'Inrap dégringole. Un certain nombre d'entreprises privées périclitent. Si l'Inrap peut dépasser la crise avec la moitié des effectifs sans affectation, le temps que les sociétés privées les plus faibles ferment, il faudra demander un coup de pouce à l'état. Mais recevoir des financements de l'Etat présente un risque.

PRESIDENT : En effet, des recours pourraient être exercés pour concurrence déloyale.

Même si la RAP augmente de 30 %, l'activité ne suffira pas à occuper les agents. De plus, un fonctionnement satisfaisant implique que nous réalisons un tiers de diagnostics et deux tiers de fouilles. Si l'activité ne redémarre pas, nous allons donc rencontrer des difficultés. En effet, en matière de grands travaux, nous n'entrevoions que la LGV Bordeaux-Toulouse en 2016.

CNT : Concernant les effectifs, pouvez-vous nous expliquer les modalités de mutation d'office de la documentaliste de Grand Ouest ?

PRESIDENT : Quand la DRH nous a demandé à l'AST et à moi d'accueillir une gestionnaire de documentation, j'ai donné mon accord pour que la personne soit accueillie à Poitiers pour des raisons d'ordre social. Ne s'étant pas présentée à son poste, je lui ai adressé un mail. Elle est en arrêt maladie depuis lors.

SUD Culture Solidaires : Ce sujet a-t-il été évoqué en CCP ?

CNT : La mutation a été décidée pour des raisons de service. Vous auriez dû être informé par la DRH nationale du contenu du dossier de la personne.

PRESIDENT : Nous avons vérifié que nous étions en mesure de lui proposer de l'activité. De plus, elle n'est pas incluse dans les effectifs fonctionnels pris en compte pour la réorganisation des DIR. Pour autant, je n'ai pas signé sa prise de fonction, car je considère qu'elle n'est pas venue rejoindre son poste.

CNT : Les raisons et les modalités de la mutation d'office devront être expliquées aux agents de Poitou-Charentes, d'autant qu'une autre procédure de ce type est déjà prévue pour le poste de PAO. Cela alourdit l'ambiance.

PRESIDENT : Là, il s'agit d'une mutation classique. L'agent concerné figurait en première place sur la liste.

SUD Culture Solidaires : Des cas lourds persistent depuis des années, notamment dans les DOM. Ils restent bloqués en CCP. L'INRAP est censé être transparent. Nous apprenons pourtant des mutations suite à des questions en CTS.

PRESIDENT : Dans le schéma d'origine pour le recrutement des gestionnaires de documentation, trois personnes étaient prévues pour GSO. Or nous n'en avons obtenu que deux, en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Un agent travaille actuellement dans ce domaine en poste adapté en Limousin. Pour sa part, la nouvelle arrivante occupera le poste de gestionnaire de documentation pour Poitou-Charentes.

CNT : A la mi-janvier, elle a appris sa mutation pour le 1^{er} février.

PRESIDENT : Je lui ai proposé de présenter une demande de décalage de sa prise de fonction, que je m'étais engagé à étudier. Elle ne l'a pas rédigée.

Pause de 12 heures 05 à 13 heures 25.

5 – Centres archéologiques : Bordeaux, Toulouse, Saintes, pour info

o Aquitaine

PRESIDENT : Nous travaillons actuellement sur les dossiers de déménagement de Bègles et de Pessac. Ils ont fait l'objet d'une étude de mobilité, qui a démontré que la périphérie de Bordeaux présentait un intérêt, notamment de la ceinture de Bègles à Talence Peixotto. En outre, nous avons cherché à minimiser les perturbations en matière de déplacements des agents. L'étude de programmation permet pour sa part de travailler avec les utilisateurs des futurs locaux sur le mode de fonctionnement de l'activité. Le programme qui en découle présente la définition des besoins. Le cabinet chargé de ce programme dispose notamment du cahier des charges des centres Inrap.

SUD Culture Solidaires : Ce cahier des charges, dans sa dernière édition, restreint la surface des postes de travail. Le CHSCT central a donc saisi le ministère pour désaccord sérieux et persistant avec la direction. Ce document n'est donc pas validé.

PRESIDENT : La règle générale des Domaines a été appliquée.

CNT : La lecture des textes fait l'objet de divergences.

SUD Culture Solidaires : Une des lectures possibles inclut les zones de circulation.

PRESIDENT : Ne sont pris en compte dans la surface que les locaux de travail éclairés directement. En effet, les salles aveugles ne peuvent pas être transformées en bureaux. Les circulations sont également exclues des calculs, tout comme les salles techniques. L'étude des surfaces que nous avons présentée répond à l'interprétation de France Domaines, qui n'a à ce jour émis aucune objection.

Par ailleurs, France Domaines, au niveau national, n'avait donné son accord que pour un bail de six ans. Or nous souhaitons étaler notre dépense sur neuf ans et nous n'avons pas la garantie de pouvoir intégrer le Campus de Bordeaux sous six ans.

Nous avons identifié des possibilités d'installation dans les immeubles Blériot ou avenue du Maréchal Leclerc. Un terrain nu y était disponible pour une construction d'un côté, et des hangars à réaménager étaient libres de l'autre côté. Nous avons obtenu l'accord du propriétaire la semaine dernière pour qu'il finance une grande partie des aménagements des hangars. Une lettre d'intention lui sera donc adressée. La signature du bail ne pourra ensuite intervenir qu'une fois la présentation assurée en CHSCT central, en CT central et en Conseil d'Administration. Si toutes les instances donnent leur accord, nous souhaitons déménager au 1^{er} janvier 2015.

SUD Culture Solidaires : Cette date ne nous avait pas été communiquée. Nous en étions restés sur l'automne 2014.

PRESIDENT : Des démarches par le SAGI sont en cours auprès de la mairie de Pessac pour que nous puissions, si nécessaire, rester plus longtemps dans nos locaux. L'accord écrit ne pourra toutefois être donné qu'après les élections. A la DIR de Bègles, nous devons conclure un bail précaire mais je ne sais pas si le SAGI l'a signé.

SUD Culture Solidaires : Concernant le futur projet, une rétractation est-elle possible suite à la lettre d'intention ?

PRESIDENT : Le propriétaire pourrait nous demander de rembourser les frais qu'il aura engagés.

SUD Culture Solidaires : Qu'advierait-il de notre déménagement en cas de retard ?

PRESIDENT : Nous serions amenés à négocier une prolongation à Pessac. Cependant, nous avons tenté de travailler le projet en amont. Nous dédions en outre une partie de la réunion de CHSCT du 25 février aux nouveaux locaux. Enfin, une visite du CHSCT central est exigée, mais j'ai indiqué à la DRH que le bâtiment ne ressemble en rien à ce qui sera construit.

La surface des nouveaux locaux devrait approcher 2 700 m². Elle nous permettra d'augmenter légèrement les effectifs, si nécessaire. En outre, un poste de travail sera prévu pour les agents de passage.

SUD Culture Solidaires : Dans ce cas, il faut prévoir d'y placer un ordinateur fixe et non un portable, qui peut être enlevé.

PRESIDENT : Une fois les éléments figés, le CHSCT local devra donner son avis sur l'aménagement interne.

A terme, nous envisageons toujours de rejoindre le campus d'ici 9 ans minimum, mais ce projet s'avère long et complexe.

o Midi-Pyrénées

PRESIDENT : Un nouveau bail précaire a été signé à Montredon. L'INRAP devait conserver l'usage de tout le bâtiment durant les travaux, mais suite à une incompréhension, l'agence a demandé au gestionnaire de base de rendre les clés. Les locaux ont donc été vidés alors que le propriétaire nous autorisait à rester dans la partie dans laquelle des travaux n'étaient pas engagés.

SUD Culture Solidaires : Sachez que ce problème a engendré une grande tension, une situation de blocage et un certain mal-être au travail, alors que les agents de Montredon ont tout fait, via des courriers et des demandes de réunions, pour éviter cela.

PRESIDENT : Nous n'avons pas pu faire valoir nos droits, car nous n'avons pas pu intervenir avant que l'ancien mobilier ne soit jeté.

SUD Culture Solidaires : Même si l'ancien mobilier avait encore disponible, nous ne nous serions pas redéployés sur des bureaux temporaires.

PRESIDENT : Depuis, j'ai été averti que les travaux étaient en voie de finalisation.

Concernant le déménagement du centre au Mirail, l'AST a communiqué avec l'Université afin de déterminer le positionnement exact des locaux dévolus à l'INRAP. L'Etat donnera en effet l'usufruit du terrain à notre organisme. Nous serons ensuite appelés à trouver un aménageur qui financera la construction. Nous avons débuté l'étude de programmation afin de lancer au plus tôt le concours d'architectes. Nous espérons achever ce projet en 2016.

SUD Culture Solidaires : Vous connaissez donc la localisation finale avant de lancer l'étude de mobilité. Il semble que la démarche est enclenchée à l'envers. En Aquitaine, c'est l'étude de mobilité qui a déterminé l'emplacement. Si vous avez déjà choisi un emplacement, à quoi sert l'étude de mobilité ?

PRESIDENT : L'étude de mobilité permettra d'identifier pour les agents l'impact d'un déménagement au Mirail.

SUD Culture Solidaires : Et quand vous connaîtrez l'impact, que se passera-t-il ? Il sera trop tard.

CGT Culture : Le nouvel emplacement engendrera de nouvelles contraintes auxquelles nous ne pourrons pas répondre.

PRESIDENT : L'INRAP souhaite depuis longtemps rejoindre le Mirail. Un bâtiment neuf était prévu dans le cadre de la construction de la Maison de la Recherche, mais l'Université souhaitait rentrer rapidement dans ses fonds. De plus, cette dernière n'est pas censée réaliser des opérations immobilières. Elle aurait donc seulement pu nous louer un bâtiment qu'elle entendait utiliser ensuite.

A l'arrivée du nouveau Directeur Général, nous avons constaté qu'une partie du terrain était gérée directement par l'Etat. Elle serait désormais dévolue à l'INRAP pour 60 ou 90 ans.

CNT : Qu'en est-il des contraintes de surface au sol ?

PRESIDENT : Le terrain qui nous sera proposé répond à nos besoins. Il est situé devant l'actuelle Maison de la Recherche.

SUD Culture Solidaires : Dans le document qui nous a été remis, vous avez indiqué qu'aucune cible n'était définie pour le CRA. Il y a donc incohérence.

PRESIDENT : Nous privilégions la piste de travail du Mirail. Si notre projet n'aboutit pas, nous ferons appel à un aménageur privé.

- o Aquitaine

CGT Culture : Pour en revenir au projet de Bègles, avez-vous un plan de secours en cas d'échec ?

PRESIDENT : Le plan B sera de chercher autre chose...

SUD Culture Solidaires : Cette réponse est incroyable. L'Inrap a quand même de la chance que la mairie de Pessac, qui abrite le CRA actuel dans certains de ses locaux, ait des problèmes l'empêchant de commencer la rénovation. Sinon, les agents seraient mis à la porte. Rien n'est encore résolu.

CNT : Quel est le coût de la location des nouveaux locaux de Bordeaux ? C'est sur ce point que le blocage a eu lieu concernant Blériot.

PRESIDENT : Nous prévoyons un prix de base nu d'environ 120 euros par mètre carré. Les coûts liés à l'étalement des frais d'aménagement ne sont pas encore connus. L'accord date en effet de la semaine du 10 février. De plus, à Blériot, seul un plateau nous était proposé, alors que dans ce projet, nous prévoyons des patios et un aménagement à notre convenance.

SUD Culture Solidaires : Avez-vous constaté des avancées pour Pau ?

PRESIDENT : Dans le cadre du SPSI, il ne nous est plus possible d'ouvrir de nouvelles résidences administratives.

CNT : Nous avons débattu d'« implantations » en CT central.

PRESIDENT : Le terme que nous avons utilisé était « implantations pérennes ».

CGT Culture : Les sites pérennes de Bègles et Pessac vont être réunis, permettant ainsi une nouvelle création de résidence.



PRESIDENT : Le problème se pose au niveau des implantations des CRA. Cependant, l'interdiction n'est pas définitive.

- o Poitou-Charentes

PRESIDENT : Nous avons rencontré le Conseil Général le 3 février. Celui-ci devrait construire un nouveau bâtiment à Saint-Césaire, dans lequel nous serions accueillis.

SUD Culture Solidaires : Aucune fermeture de centre en Poitou-Charentes ne vient pourtant compenser cette ouverture.

PRESIDENT : Elle peut intervenir dans une autre région.

SUD Culture Solidaires : Pourquoi privilégiez-vous le Poitou-Charentes par rapport au Sud-Aquitaine ?

PRESIDENT : Malgré l'activité importante, nous ne disposons pas d'implantation entre Poitiers et Bordeaux. De plus, s'agissant d'une base temporaire, l'Isle-d'Espagnac a vocation à être fermée. Nous souhaitons donc disposer d'une seconde base en Poitou-Charentes.

En outre, tous les agents voient leur résidence administrative éclatée entre Poitiers et Bordeaux. Nous devons donc saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent. Pour autant, j'ai précisé au siège qu'une seconde base est nécessaire en Aquitaine aussi bien qu'en Poitou-Charentes.

SUD Culture Solidaires : Que prévoyez-vous pour Aire-sur-Adour ?

PRESIDENT : Tant que notre bail se poursuit, la base peut être utilisée.

ADMINISTRATEUR : Elle sera vidée fin mars.

PRESIDENT : Le bail s'achève donc probablement en avril.

SUD Culture Solidaires : N'êtes-vous pas choqué qu'une personne seule y travaille ?

PRESIDENT : Les agents ne sont pas censés se retrouver en situation de travailleur isolé.

CNT : Comment le projet de Saint-Césaire a-t-il été initié ?

PRESIDENT : A l'origine, un CCE devait être établi à Saintes. Ce projet ne progressant pas, le Conseil Général nous a adressé une proposition. Nous devons maintenant discuter nos conditions de venue.

SUD Culture Solidaires : Vous aviez évoqué des contreparties éducatives, comme par exemple avec Cap'archéo.

PRESIDENT : Le Conseil Général ne semble pas suivre cette hypothèse. Les négociations se poursuivent au niveau politique.

CNT : Avez-vous continué à évaluer la possibilité de partager des bureaux à Fontenay-le-Comte avec Grand Ouest ?

PRESIDENT : La solution trouvée ne doit pas s'exercer au détriment de GSO. Le Directeur Général nous a néanmoins demandé de trouver un accord. La base actuelle de Fontenay-le-Comte est utilisée régulièrement par quatre à cinq agents de GSO dont elle ne constitue pas la résidence administrative. Ils touchent cependant uniquement des tickets restaurant. Cette situation nous fournit un argument supplémentaire pour demander une seconde base en Poitou-Charentes.

CNT : Quelles sont les contreparties que vous refusez à Grand Ouest ?

PRESIDENT : Nous souhaitons installer une base entre Poitiers et Bordeaux. En cas de fermeture de Fontenay-le-Comte, les agents iront travailler à Saint-Césaire.

SUD Culture Solidaires : Cette implantation, comme celle de Campagne, est mal desservie. Elle ne répond pas aux besoins des agents.

PRESIDENT : Certains d'entre eux réclament pourtant d'être mutés à Campagne. De plus, l'agglomération de Saintes reste bien placée vis-à-vis de notre activité.



CNT : Au vu de la répartition des centres archéologiques en France, limites régionales non prises en compte, il ne semble pas anormal qu'un centre archéologique de l'INRAP soit ouvert au milieu du triangle Saintes-Carquefou-Poitiers.

PRESIDENT : Nous maintiendrons une base de GSO pour affecter nos agents.

CNT : La bonne entente avec Grand Ouest pourrait perdurer.

CGT Culture : La logique voudrait qu'ils obtiennent une partie des moyens.

PRESIDENT : Nous devons nous préoccuper du sort de tous les agents de la région, et non de cinq ou six d'entre eux seulement. En outre, GSO ne doit pas être lésée par la solution que nous trouverons.

CNT : Les cinq agents habitant dans le pourtour du Marais Poitevin préféreront toujours aller à Fontenay-le-Comte plutôt qu'à Saint-Césaire. Je poserai la question des implantations au prochain CT.

PRESIDENT : Je vous précise par ailleurs que le sujet de Pau n'est pas d'actualité, comme l'a expliqué le DG, mais qu'il n'est pas abandonné.

6 – Harmonisation des DIR, pour information

PRESIDENT : Une réunion à Paris était organisée le 14 février avec les organisations syndicales. Nous n'avons reçu aucun retour à ce sujet. Les agents semblent néanmoins avoir beaucoup apprécié la réunion que vous aviez proposée en novembre.

CNT : Certaines remarques ont été prises en compte depuis lors, en particulier en termes de dialectique. Le reste de ce calendrier n'a pas été modifié. Des précisions ont été apportées sur le pôle Convention et Veille Concurrentielle, ainsi que sur les équipes d'assistanat de Direction et les rattachements hiérarchiques des agents fonctionnels au RST.

A l'issue de la réunion, nous avons demandé davantage de détails sur les coûts et les implications des mutations et des recrutements éventuels.

SUD Culture Solidaires : Les instances locales sont à présent mentionnées dans le calendrier, pour une présentation au second semestre 2014.

CNT : En juin, une présentation des différentes positions sera effectuée en CHSCT central, puis au CT central, puis au CA. Les instances locales seront ensuite impliquées en septembre. Des réunions de travail entre les organisations syndicales et la Direction seront à prévoir à la rentrée pour des négociations poste par poste.

Nous avons acté que les RST (anciens AST) seront censés travailler en centre. Un seul d'entre eux sera prévu par région. Les équipes fonctionnelles seront réputées les rejoindre, mais sans la moindre mutation d'office.

Dans certaines régions, le personnel opérationnel réclame une proximité de traitement administratif. Par ailleurs, il nous semble dangereux de concentrer les pouvoirs sur le seul RST. Nous entendons donc rester attentifs vis-à-vis d'un possible développement de féodalités locales.

PRESIDENT : Il semble évident que les AT ou les GMC doivent dépendre des RST. En revanche, nous avons toujours défendu le fait que les assistantes opérationnelles restent en DIR pour mutualiser et éviter les féodalités.

CGT Culture : Les futurs RST seront-ils considérés comme des directeurs de centre ?

CNT : Ils seront « maîtres en leur principauté ».

PRESIDENT : Un responsable de centre sera identifié. Il occupe d'ailleurs déjà cette charge. Dans la pratique, la réorganisation ne devrait donc pas changer la structure. De plus, les AST bénéficient déjà de délégations de signature, lesquelles peuvent être révoquées par le DG.

ADMINISTRATEUR : Le RST gardera un droit de regard sur les besoins et les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement d'un centre.

PRESIDENT : Nous veillerons à ce que les divers rôles soient conservés, même si l'activité des futurs RST n'évoluera que marginalement.

SUD Culture Solidaires : Pourtant, à l'origine, la mission d'AST était censée être temporaire. La réorganisation entérine une dérive.

CNT : Une phase de négociations OS/direction en local a été demandée.

PRESIDENT : Pour nos négociations locales, un représentant de la DRH sera-t-il délégué ? Nous souhaitons l'impliquer afin de ne pas discuter en local de postes qui nous seraient ensuite refusés.

CNT : Le nombre de postes sera communiqué lors de la réunion à venir.

7 – Dotation matériel informatique, téléphone, appareil photo, règles et perspectives pour 2014

PRESIDENT : Le CHSCT spécial avait saisi le CHSCT central au sujet de la dotation en téléphones. En la matière, nous sommes contraints par la décision du DG. Néanmoins, nous avons demandé s'il était envisageable de disposer de deux ou trois téléphones et ordinateurs portables supplémentaires. Aucune fin de non-recevoir ne nous a été opposée. Nous devons néanmoins dédier notre stock excédentaire aux personnes en CDD en attente de prise de fonction.

De plus, nous avons récupéré des téléphones de la LGV. Cependant, ils ne sont pas tous dotés de cartes SIM. Le décompte des lignes disponibles est en cours. Nous avons également obtenu le retour de quelques ordinateurs. Le DSI ne s'est pas opposé à leur mise à disposition des personnes en CDD, notamment des RO.

Concernant les agents en CDI sous tutorat, s'ils restent dans leur fonction, nous demanderons à ce qu'ils soient équipés. Pour leurs premières opérations, nous pourrions utiliser le stock que nous avons récupéré.

Par ailleurs, nous avons demandé la mise en place d'un système automatique déclenchant la commande du matériel dès que la DRH a connaissance du recrutement ou de la mutation. Les AST doivent remonter l'identité des nouveaux entrants dès qu'elle est connue.

Je vous précise que les ordinateurs tours (postes fixes) ne font pas partie de la dotation nominative.

CGT Culture : En Midi-Pyrénées, les appareils photo n'ont jamais été fournis en quantité suffisante pour que tous les RO en soient dotés. De plus, la plupart de ceux qui ont été reçus sont défectueux ou de mauvaise qualité.

PRESIDENT : Nous étions censés recevoir une certaine somme pour en acquérir, mais nous ne l'avons pas vue apparaître dans la dotation. Nous ne pourrions donc acheter que quatre à cinq appareils photo si ceux-ci coûtent 1 200 euros. Nous vous informerons des réponses apportées à cette demande.

Les agents doivent demander leur équipement au gestionnaire de base. Nous sommes encore en cours d'inventaire des moyens disponibles. En outre, nous procédons chaque année à un recensement des personnes qui ne doivent plus être dotées de téléphones. En effet, avant de réclamer davantage de lignes, nous préférons vérifier que les nôtres sont bien utilisées.

Par ailleurs, je vous précise que l'installation de 19 postes téléphoniques était prévue à Pessac le 17 février. L'autocommutateur a été livré en novembre avec deux téléphones sans fil, mais ceux-ci ne fonctionnent pas pour l'instant.

SUD Culture Solidaires : Il nous paraît extraordinaire que six mois se soient écoulés entre la panne et la réparation.

ADMINISTRATEUR : Nous avons été contraints à l'époque de retarder l'emménagement de la DIR à Bègles, car les connexions n'étaient pas disponibles.

PRESIDENT : Nous avons prévu de les demander très tôt pour notre prochaine implantation.

SUD Culture Solidaires : Concernant les dotations, nous avons eu vent de la suppression d'un véhicule de topographe.

PRESIDENT : Le marché arrive à échéance pour toutes les voitures reçues pour la LGV. Les instances nationales nous ont signifié que leurs remplacements interviendraient à raison d'une pour deux. Nous avons donc répondu que nous recourrions à une location de courte durée permanente.

SUD Culture Solidaires : Nous disposons de douze véhicules à Pessac. Un de ceux qui figurent dans le tableau est reparti vers Nîmes. Il a été remplacé par la Focus.

Nous souhaitons que vous louiez un véhicule performant, car nous parcourons un nombre conséquent de kilomètres.

CNT : En outre, nous étions censés renvoyer une voiture de l'Isle-d'Espagnac en Rhône-Alpes, mais nous n'avons reçu aucune réponse à ce sujet.

8 – Divers

SUD Culture Solidaires : Nous souhaitons revenir sur la procédure d'alerte relative au rebouchage.



PRESIDENT : Nous avons reçu la même demande du CHSCT Spécial.

Le PRESIDENT donne lecture de la réponse adressée au CHSCT Spécial par la Direction.

La sensibilité du chantier à l'événement météo doit être évaluée s'il s'agit d'une alerte orange. En cas d'alerte rouge, le chantier est systématiquement suspendu.

Nous entendons rédiger une note de service rappelant les actions à mettre en place et les diverses responsabilités. Si le RO, qui demeure le responsable des événements qui peuvent intervenir sur son chantier, n'est pas en mesure de prendre une décision, il peut se faire assister de l'AST, de l'AP ou de l'AT.

SUD Culture Solidaires : Il peut s'avérer préférable de reboucher des tranchées qui ne peuvent pas être protégées et qui pourraient rester ouvertes tout le week-end. De plus, des pompes ont été mises à disposition pour vider l'eau de certaines excavations, alors que nous n'étions en mesure de reboucher qu'avec de la boue liquide.

CGT Culture : Le simple bon sens aurait dû en premier lieu nous dissuader de procéder à l'excavation du sol.

SUD Culture Solidaires : Que peuvent faire les agents qui dépendent d'un RO qui ne souhaite pas faire cesser les fouilles ?

PRESIDENT : Le technicien est censé appliquer les ordres de son supérieur, sauf si ceux-ci le mettent en danger, auquel cas il peut exercer son droit de retrait.

CGT Culture : Le technicien peut-il en appeler au CSP ?

PRESIDENT : Dans un premier temps, il doit logiquement s'adresser à l'AP, lequel travaille en proximité et peut se rendre sur le chantier afin de vérifier la présence d'un danger.

ADMINISTRATEUR : Les représentants de la DIR peuvent être en déplacement. Pour autant, suite à un appel téléphonique, j'ai déjà fait suspendre un chantier.

SUD Culture Solidaires : La mise en danger d'autrui dépend-elle uniquement du RO ? La DIR peut-elle la vérifier ?

PRESIDENT : Nous ne sommes pas avertis des situations météorologiques de chaque chantier.

SUD Culture Solidaires : Vous ne pouvez exercer aucun contrôle si l'AST travaille dans un autre département.

PRESIDENT : Le RO est responsable de son chantier. Il doit donc prendre en premier lieu la décision de fermeture. En effet, en cas d'accident, il assumera la responsabilité, sauf s'il est en mesure de prouver que l'accident est lié aux conditions dans lesquelles son institut l'a fait travailler. Nous le précisons d'ailleurs lors des formations.

CNT : Certains terrains ne sont jamais secs.

PRESIDENT : Des protections doivent être posées pour éviter que quiconque puisse tomber dans les trous remplis d'eau.

SUD Culture Solidaires : Il semble donc pertinent de nous fournir des filets, notamment pour éviter les chutes d'animaux.

CGT Culture : Nous vous rappelons que nous ne nous opposons pas à l'organisation des CHS le mercredi, journée qui permet aux agents des DOM de participer sans consacrer leur dimanche au voyage.

La prochaine réunion du CTS GSO est planifiée pour le 20 mai. L'ordre du jour sera communiqué un mois à l'avance par mail.

La séance est levée à 15 heures 35.

NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société Codexa (www.codexa.fr), puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité du secrétaire de séance.